Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN INDE

New Delhi, le 04 avril 2019

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE POUR LES BOURSES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2019 / 2020

JEUDI 4 avril 2019

Le premier conseil consulaire pour les bourses scolaires au titre de 2019/2020 s'est réuni dans les locaux de l'ambassade le 4 avril 2019 à 10H00.

Mme la ministre conseillère souligne la confidentialité des propos tenus pendant cette réunion et informe les membres de la réforme de bourses scolaires à l'étranger :

- Pour l'année scolaire 2019-2020, le quotient réel net des frais de scolarité prenant en compte l'IPPA, indice de pouvoir d'achat est fixée à 90 à Delhi, à 96 à Bombay, à 62 à Katmandou et à 101 à Dacca.
- Le seuil d'exclusion maximum (Qmax) a été porté à compter de cette campagne de 21 000€ à 23 000€ dans le barème de calcul des quotités des familles.
- le conseil consulaire a toute liberté pour proposer des modulations à la hausse ou à la baisse des quotités, en s'écartant du barème, selon les besoins réels des familles, mais dans le strict respect de l'enveloppe limitative. Toute pondération à la hausse doit donc être compensée par d'autres à la baisse.

NEW DELHI

Lycée Français Internationale de Delhi

Indice de parité de pouvoir d'achat pour New Delhi : **90**

Tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 5 830 euros de droits de scolarité en maternelle
- 7 285 euros de droits de scolarité en primaire
- 8 060 euros de droits de scolarité au collège
  *430 euros supplémentaires pour les cours de la section anglaise internationale
- 10 855 euros de droits de scolarité au lycée
  *640 euros supplémentaires pour les cours de la section européenne
- 3 000 euros de droits de 1ère inscription (toutes classes)

CNB1

Récapitulatif des décisions de la CNB1 de l'année scolaire 2019-2020 :

Nombre de dossiers reçus : 8 dossiers
Attributions : 8 dossiers

KATMANDOU

Ecole Française Internationale de Katmandou

Indice de parité de pouvoir d'achat pour Katmandou : **62**

Tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 5 460 euros de droits de scolarité en maternelle (journée complète)
- 6 750 euros de droits de scolarité en élémentaire (journée complète)
- 7 150 euros de droits de scolarité au collège (CNED)
  *800 euros de droits d'inscription CNED
- 559,58 euros de transport scolaire zone 1
- 663,20 euros de transport scolaire zone 2
- 712,94 euros de demi-pension
- 1 365 euros de droits de 1ère inscription (toutes classes)

CNB1

Récapitulatif des décisions de la CNB1 de l'année scolaire 2019-2020 :

Nombre de dossiers reçus : 8 dossiers
Attributions : 8 dossiers